

Compte-rendu du Conseil des écoles de Jarnouzeau et de St Laurent de Cognac du 21 février 2020

Participants		
Représentants des parents d'élèves : Mme JATIOUA, M. BERGIER et M. GAUFRIAUX Excusés : M ^{me} LACHAUD, M. LALUE et M. FONTAGNE	Enseignants : M. DUBAELE, directeur de l'école élémentaire M ^{me} WEISS, directrice de l'école maternelle de Jarnouzeau M. ROLLET, enseignant	Mairie : M. CHOLLET, Maire Mme Coulange, conseillère municipale chargée des écoles IEN : Mme RALLET (excusée)
Président : M. DUBAELE		Secrétaire : Mme WEISS

Ordre du jour :
<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du procès verbal de la précédente réunion • Aménagements extérieurs et travaux • Budget • Restauration • Sécurité et hygiène • Transport • Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2020 • Questions diverses

➤ Les différents points à l'ordre du jour sont abordés au cours de la lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Aménagements extérieurs et travaux
<p><i>École maternelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Travaux réalisés :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Changement du second Velux de la cantine. ○ Retrait de la porte du WC enfant qui se trouve entre celui des adultes et la douche : l'espace intérieur y est trop étroit. ○ Vérification du siphon de l'urinoir des toilettes du haut. ○ Réfection des appuis de fenêtres. ○ Arrachage des trois lauriers-cerises, sur la préconisation des services de sécurité de l'éducation nationale. • <u>Travaux restant à réaliser :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Peindre l'encadrement du velux de la cantine. ○ Poser un vasistas dans le cagibi, si le contrôle de l'air des classes ne préconise pas l'installation d'une VMC. Le second contrôle est prévu du 9 au 13 mars. ○ Réparer le brise-vue aux endroits où il est déchiré ou le remplacer s'il est trop détérioré. ○ Trouver une solution pour installer un dévidoir à papier dans le petit sanitaire, sans que cela ne gêne les enfants. ○ Poncer et lasurer les bancs et la cabane avec une lasure sombre. ○ Remettre quelques tricycles en état avec les pièces prélevées sur d'autres (le fournisseur n'existe plus). ○ Oter le tunnel, sur la préconisation de Mme l'Inspectrice. • <u>Nouvelles demandes de travaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Passer le nettoyeur haute-pression, aux vacances d'avril, sur le mur de M. Sauvêtre. Appliquer de l'anti-mousse en automne. ○ Poser des bandes pododactiles sur les marches empruntées par les enfants qui prennent le bus. ○ Refaire la clé de Laura afin qu'elle puisse avoir accès aux sanitaires et à la porte du haut.

École élémentaire :

• Travaux effectués :

- Pose de casiers à serviettes, à la cantine.
- Réfection de la fixation d'un distributeur à savon, dans les toilettes adultes de la cantine.

• Travaux restant à réaliser :

- Dans le sanitaire handicapé du préau, installer un distributeur de papier essuie-mains.
- Trouver un support pour le rangement des casques audio.

• Pas de nouvelles demandes de travaux

Budget

École maternelle

• Tricycles

Les tricycles, charrettes et trottinettes ont au minimum 17 ans. Les roues sont très usées et ne peuvent plus être changées car le fournisseur n'existe plus. Il faudrait donc en prévoir le rachat de quelques-uns.

• Jeux dans le pré

Les barres parallèles ont été ôtées car leur fixation était défectueuse.

Le filet du mur d'escalade est hors d'usage. Son changement est onéreux et peu judicieux en raison de la vétusté des autres éléments (mur avec prise et cordes à grimper). Il est donc inutilisable.

Les haies ont été enlevées car elles étaient non adaptées aux enfants de maternelle et leur fixation n'était plus stable.

Le tunnel doit être ôté.

Les lauriers-cerises ont été abattus.

Par conséquent, il va falloir repenser l'aménagement du pré et le rachat de nouveaux jeux extérieurs.

Un projet va être transmis à la mairie par Mme Weiss.

École élémentaire

Pas de nouvelle demande.

Restauration scolaire

- Depuis le retour des vacances de Noël, de nombreux dysfonctionnements ont été notés au sujet du fournisseur de repas : retards de livraison très fréquents, erreurs dans le nombre de parts, oublis de certains repas, oublis des clés du portail... De plus, M. Rollet fait remarquer une baisse de la qualité, en ce qui concerne le poisson notamment.

Monsieur le maire, averti de ces désagréments, a contacté à plusieurs reprises le gérant. Un problème dans le recrutement du personnel serait la cause de tous ces soucis. Les choses semblent rentrer dans l'ordre à quelques jours des vacances de février : à surveiller pour la suite.

- M. Bergier demande s'il serait possible de permettre aux enfants de changer de place, à la cantine de l'école élémentaire. Il fait remarquer que certains enfants se retrouvent isolés de leurs camarades. M. Rollet explique que Ludivine vient d'arriver et qu'il faut lui laisser le temps de prendre ses marques. De plus, afin de séparer les enfants les plus agités, il est nécessaire de les placer à des tables où d'autres sont plus calmes : la gestion des places est donc compliquée.

Garderie

• Garderie du mercredi après-midi

En raison des désistements tardifs qui ne permettent pas de proposer les places vacantes à d'autres enfants, l'inscription à la garderie du mercredi après-midi se fait dorénavant, au plus tard, le vendredi précédent. Cette inscription préalable semble convenir.

• Garderie matin et du soir

M. Chollet rappelle également que la garderie est un service ayant pour but d'aider les parents qui travaillent dans leur organisation. Elle ne doit donc pas se transformer en offre de loisir pour les enfants ou en option de confort pour les parents. Sinon, l'augmentation artificielle du taux de fréquentation de la garderie, entrainera une dégradation du service rendu et une difficulté d'accès au service, pour les familles qui en ont réellement besoin. Un paragraphe allant dans ce sens, sera apporté au règlement intérieur.

• Centres de loisirs

Par ailleurs, il apporte des précisions au sujet de la nouvelle gestion des centres de loisirs. Sous l'autorité de la communauté d'agglomération, les centres de loisirs sont à présents accessibles à tous les résidents du secteur, sans ordre de priorité, et ce, dans la limite des places disponibles. De plus, le tarif est à présent identique pour tous et se base sur le coefficient de la CAF.

Transport

Pas de nouvelle remarque.

Sécurité et hygiène

La box a été changée à l'école maternelle, il est à présent possible de désactiver facilement le WIFI.

Les lauriers-cerises qui produisent des petites baies dont le noyau peut-être toxique ont été arrachés, sur la préconisation des services de sécurité de l'éducation nationale.

Mme Weiss a transmis la liste des arbres qu'il est conseillé de planter dans l'enceinte d'une école.

M. Chollet fait part d'une nouvelle analyse qui devra être réalisée dans les prochains mois : la recherche de présence du gaz Radon va devenir obligatoire car la Charente se situe en zone 1.

Organisation de la semaine scolaire pour la prochaine rentrée

Un questionnaire a été transmis aux parents d'élèves afin qu'ils puissent se prononcer sur leur préférence au sujet de l'organisation de la semaine scolaire.

7 parents sur 34 se prononcent pour la semaine à 4 jours, soit 20,6 %

27 parents sur 34 se prononcent pour la semaine à 4 jours ½, soit 79,4 %

Dès que la nouvelle équipe municipale sera en place, les enseignants rencontreront donc les élus pour leur faire part du choix des parents. La décision du maintien ou du retour à 4 jours devant être prise assez rapidement : le conseil municipal devra se prononcer au sujet du financement ou pas, des activités périscolaires.

Questions diverses

Pas de question.

La séance est levée à 20h05

Fait à Saint Laurent de Cognac, le 25 février 2020

Le Président du Conseil d'École
M. DUBAELE



La secrétaire de séance
Mme WEISS

